

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

Séance du 19 DECEMBRE 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 9		

Date de la convocation
13 décembre 2022

Date d'affichage
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le DIX NEUF DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.

Excusée : Mme TEISSEYRE

Absents non excusés : M. MOUTARD - M. ALLÉE

Secrétaire de séance : Mme BOTTINI

2022 - 12 - 115

AFFAIRES FINANCIERES

Versement d'une subvention exceptionnelle
au profit de l'Association « LE LIONS CLUB » pour le « TELETHON 2022 »

RAPPORTEUR : M. LANTHEAUME

La Ville de NYONS est partenaire du Lions Club de NYONS dans l'organisation du Téléthon 2022.

Ce partenariat se manifeste notamment par l'implication, dans l'organisation de cet événement, du Service Culture, Sports et Associations, des Services Techniques et de la Police Municipale.

La Ville de NYONS participe également financièrement. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de verser au « Lions Club » une subvention de 800 € au titre de la contribution communale au Téléthon.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574-5 du budget Communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement de cette subvention.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

